



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable
et de la Mer
Monsieur le Directeur du Cabinet
246, bd Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Réorganisation en cours du CETMEF
N. réf: JH/JH 10193

Monsieur le Directeur de cabinet, Monsieur le Préfet,

J'ai été alerté par les représentants Force Ouvrière du CETMEF au sujet d'une réorganisation menée au pas de course alors qu'aucune information n'a été faite par votre administration au niveau national. La méthode utilisée pour conduire cette réorganisation, présentée par la direction du CETMEF comme une simple « adaptation », est inacceptable pour ce service à compétence nationale rattaché directement au ministre d'État :

Finalité et objectifs de cette réorganisation :

Lors du CTPS du CETMEF du 15 avril, une synthèse du rapport d'inspection et quelques graphiques et diagrammes précisés comme obsolètes, ont été communiqués aux représentants du personnel pour illustrer une réorganisation du service. Cette réorganisation a été présentée comme une conséquence d'un rapport d'inspection de l'IGOST qui vient tout juste d'être communiqué aux organisations syndicales malgré les demandes pressantes de ces dernières depuis plus d'un mois.

Le projet n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable avec le personnel, bien que l'échéancier de sa mise en place soit fixé par la Direction du CETMEF à la fin juin 2010.

Par ailleurs, le comité d'orientation du CETMEF qui est supposé être l'organe de gouvernance de l'établissement n'a pas été non plus associé à la démarche. Il doit se réunir le 29 juin. Enfin, aucune lettre de commande n'a été signée par le ministre d'État qui assure pourtant la tutelle directe de cet établissement.

L'ensemble des représentants du personnel a adopté la déclaration de Force Ouvrière refusant de prendre part au vote et demandant une véritable concertation et la diffusion du rapport de l'IGOST. Contrairement aux engagements pris par l'administration, ce rapport a été diffusé le 18 mai 2010, donc plus d'un mois plus tard, et la seule réponse apportée pour la concertation est une réunion de présentation organisée à toute vitesse aux organisations syndicales les 17 et 18 mai, entre le weekend de l'ascension et celui de la pentecôte .

Nous nous interrogeons donc sur les objectifs véritables de cette nouvelle organisation, compte-tenu des méthodes utilisées ;

Concertation avec le personnel :

Cette réorganisation n'a fait l'objet d'aucune information avant mi-mai auprès des organisations syndicales et d'aucune information directe auprès des agents, qui plus est de la part du Directeur du CETMEF. A fortiori aucune concertation n'a été menée avec le

.../...

.../...

personnel. Les documents ont été transmis officiellement aux agents bien tardivement, compte-tenu de l'échéancier imposé, et tous les agents y compris l'encadrement ont été maintenus à l'écart de la réorganisation projetée. Pourtant, la direction du CETMEF prévoit d'entériner une nouvelle organisation lors d'un CTPS fin juin sans qu'il y ait eu de réelle concertation au sein des départements du service, puisque n'ont été programmées à ce jour que quelques réunions d' « information » au sein des départements et qui ont lieu ces deux dernières semaines de mai.

Impact sur les agents :

La réorganisation projetée par le CETMEF n'est pas qu'une simple adaptation et une proportion non négligeable de postes sera modifiée. De plus, un niveau hiérarchique supplémentaire sera mis en place à l'échelle de tout le service. Pourtant aucune fiche de poste n'a été diffusée et rien n'a été prévu concernant les modalités de repositionnement des agents. Il n'est pas acceptable de modifier le contenu des postes des agents sans qu'aucun dispositif ne soit mis en place pour permettre aux agents d'avoir la possibilité de se repositionner. Je rappelle que les agents ne postulent pas sur une organisation, mais bien sur des fiches de poste, inexistantes à ce jour, ou pire, qui ne leur ont pas été diffusées.

Impact sur les implantations géographiques du CETMEF :

Le projet avancé par le CETMEF déconnecte la correspondance entre les départements et les sites. Ainsi, des agents se trouveraient isolés sur un site alors que le reste du département est dans un autre site géographique ou encore il est même envisagé qu'un agent de Compiègne dirige une équipe dont tout l'effectif sauf 1 est situé à Brest. La perspective de mobilités forcées et la fermeture de sites est donc en filigrane dans le projet en cours.

Nous vous demandons de mettre fin dès à présent à cette démarche de réorganisation engagée en catimini. De plus, avant toute ébauche de réorganisation, je souhaite que vous nous diffusiez le rapport d'inspection de l'IGOST et que vous établissiez une lettre de commande rappelant la nécessité d'une réelle concertation, les objectifs de cette réorganisation et les attendus sur les implantations géographiques.

Je vous prie, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général



Jean Hédou

Copie : Didier Lallement, Secrétaire Général
Michèle Pappalardo, Commissaire Générale au Développement Durable
Président du CODOR du CETMEF